

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

**Objet de la délibération :**  
**Imputation de certains  
biens en section  
d'investissement.**

N°32/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 25 MARS 2024

Le vingt cinq mars deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.  
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.  
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEBRE Christine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** CATILLON Vincent (pouvoir donné à FROISSART Jany), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à BURAVAND Valérie), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul).

**Absents :** FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur le Maire précise que l'arrêté du 26 octobre 2001 pris en application des articles L. 2122-21, L.3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe le seuil des biens meubles pouvant être imputés en section d'investissement à 500 Euros.

Sachant qu'il convient de considérer le prix unitaire des acquisitions, il propose d'inscrire en section d'investissement certaines fournitures dont la valeur est située en dessous du seuil réglementaire, revêtant un caractère de durabilité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**A L'UNANIMITÉ,**  
**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
**CONSIDERANT** leur caractère de durabilité,  
**DECIDE** d'inscrire les biens qui suivent en section d'investissement bien que leur valeur unitaire soit inférieure à 500 Euros :

- 12 panneaux de signalisation
- 40 Lampes éclairage public LED
- 5 modules LED
- 1 réfrigérateur
- 1 bras hydraulique
- 1 chandelle de devers

Et ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

